
Construire

Téléchargé depuis **Des facultés sur le front du droit** le 06/02/2026

<https://expo-grande-guerre-biu-cujas.univ-paris1.fr/construire/>



A L'INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL

L'institut de droit international, qui n'avait pu se réunir durant toute la guerre, vient de tenir, sous la présidence de sir Thomas Barclay, son vice-président, dans la salle des Actes de la faculté de droit de l'université de Cambridge (Angleterre). Une trentaine de membres appartenant aux nationalités française, alliées ou neutres y ont pris part.

L'institut, qui s'est borné à l'expédition des affaires administratives, a décidé de se réunir en session ordinaire à Washington, en octobre 1920, sous la présidence de M. Elihu Root, pour examiner les infractions au droit des gens commises durant la dernière guerre.

16 août 2018

novembre 2018 Des
facultés sur le front du
droitConstruire

14 août 20189 novembre 2018 Des facultés sur le front du droitConstruire La participation des juristes français à la conférence de la Paix de 1919

Les facultés
de droit sur la
scène
médiatique de
l'après-

Dès la fin du conflit, les vainqueurs de la Première Guerre mondiale avaient eu l'idée de donner une coloration juridique nouvelle à l'Europe qui devait apparaître sur les décombres des empires déchus. Clemenceau avait ainsi parlé de la création d'une « Europe de droit » qui devait être l'objectif ultime des Alliés au moment où ils étaient en train de négocier la paix. Dans cette optique, les Alliés ont dû avoir recours à des juristes, en particulier à des spécialistes du droit international dont les avis techniques ont été régulièrement sollicités aux fins d'expertise. Nous entendrons par juristes ce qui signifie que leur formation connaît le droit, et de ce fait le pratiquent ou l'appliquent. Quelle marque ont imprimée les juristes français sur les négociations et les traités de paix ? Ont-ils eu un [pour lire la suite...](#)

Épreuve pour la société française dans son ensemble, la Grande Guerre l'est aussi pour l'Université, et notamment les facultés de droit. Ces « petites sociétés diverses », selon les mots d'Emmanuel Kant, qui seraient une parcelle de l'« État

